Amenucourrier

2021
N°2

DATE DE PARUTION
MAI 2021

LE MOT DU CONSEIL

Dans ce numéro :

Agenda	1
Infos en vrac	3 et 5
Points travaux	4
CR conseil municipal	6 et 7
Nos entreprises	8

Cette fois l'éditorial ne s'intitulera pas le mot du maire car c'est le conseil municipal dans sa totalité qui souhaite s'exprimer dans ces quelques lignes, afin de mettre les choses au point concernant sa prise de position lors du conseil municipal du 6 avril 2021.

Lors de ce conseil il a été décidé que les parents scolarisant leurs enfants à La Roche Guyon auraient maintenant le choix entre La Roche Guyon et Bray et Lu, les nouveaux arrivants sur la commune rejoignant Bray et Lu.

Contrairement aux inquiétudes exprimées par des parents, souhaitant rester à La Roche Guyon pour les années à venir, faisant état du fait que leurs enfants ne seraient plus admis : la loi est claire à ce sujet et l'école est obligée d'accueillir jusqu'à la fin du cycle les enfants ayant commencé leur scolarité dans l'établissement. Cette loi est également valable pour l'ensemble des fratries. Et nous tenons à confirmer que nous n'obligerons pas au changement d'école.

Plusieurs causes sont à l'origine de notre prise de décision.

Depuis plusieurs années les délégués au SIGEL tirent la sonnette d'alarme concernant la baisse des effectifs et les atermoiements sur des clarifications à apporter par La Roche Guyon (transport scolaire, salaire et titularisation de l'ATSEM ,...) . Depuis au moins 2 ans nous avions évoqué la possibilité de nous rapprocher de Bray et Lu si rien ne changeait.

Amenucourt s'est toujours battue contre les dérogations et nos détracteurs ne peuvent arguer que nous sommes à l'origine de la « mort programmée » de l'école du Grand Saule.

La proposition faite début 2020 de revoir les statuts du SIGEL en y incluant les frais réels (chauffage, électricité...), vite enterrée, n'a pas été de nature à nous rassurer. Le SIGEL déjà en difficultés financières, devait un an et demi de salaire de l'ATSEM. Pour information, le salaire de l'ATSEM payé par la mairie de La Roche Guyon est refacturé au SIGEL. Afin d'apurer cette dette, chaque commune a accepté de régler 4200€ de plus fin 2020. Mais quid de l'année à venir ? Il a été question d'une augmentation dans un premier temps de 70€ par enfant/par commune (acceptée par le conseil municipal d'Amenucourt), puis de 120€ supplémentaires.

.../...

A vos agendas

Dimanche 20 juin: 1er tour élections régionales et départementales
Dimanche 27 juin: 2nd tour élections régionales et départementales

Horaires d'ouverture de la Mairie:

Mercredi: 9h-12h

Mardi et Jeudi : 14h-18h

Pour rencontrer Madame le Maire prendre rendez-vous auprès de Catherine VICQ

Tél : 0134797002

1 rue St léger

95510 AMENUCOURT

mairie.amenucourt@wanadoo.fr

http://mairie-amenucourt.fr/

.../...

Au moment du budget du SIGEL le 01/04/2021, plus trace de cette augmentation. Pas trace d'aide, non plus, de la part de mairie de La Roche Guyon sur ce poste, juste une déclaration de Capucine Faivre (maire de La Roche Guyon) parlant d'un effort financier. (Questions : Combien ? De quelle durée ?)

Un point important, qui lui, n'est évoqué nulle part (pas plus dans la pétition que dans la motion lue par les parents d'élèves) : l'intérêt des enfants.

La fermeture d'une classe à la rentrée prochaine (déjà prévue l'an passé mais gelée pour cause de COVID19 par M. Blanquer) verra de fait des classes triple niveaux. A notre avis, trois classes à triple niveaux (maternelle : PS/MS/GS - CP/CE1/CE2 - CE2/CM1/CM2). Le nombre de CE2 étant prévu à 11, il sera sans doute nécessaire de le scinder en deux pour équilibrer les classes à 22 élèves (sinon 29 en CE2/CM1/CM2).

Sans présager des capacités des enseignants, nous nous interrogeons sur l'individualisation, le temps qui pourra être accordé aux enfants en difficultés.

Nous avons également pris en compte des dysfonctionnements rapportés par les parents d'élèves : une absence récurrente d'une enseignante de maternelle qui n'ouvrira vacance de poste que dans 3ans, le manque de disponibilités des remplaçants, l'absence de la nouvelle enseignante arrivée en septembre dernier.

Ce manque de stabilité est, selon nous, préjudiciable au confort des enfants et à leur apprentissage.

Passons sur les 90 minutes passées par jour dans les transports pour les élèves habitant Roconval. En cours, paraît-il, de modification mais sans proposition concrète d'horaires.

Le 16/04/2021 Capucine Faivre (maire de La Roche Guyon) nous informe par l'intermédiaire de madame le Maire d'Amenucourt, que son conseil municipal a voté la veille, la prise en charge totale du salaire de l'ATSEM sur 3 ans si Amenucourt revient sur sa décision.

Si cette proposition avait été faite le 01/04 lors du vote du budget, nous aurions pu l'étudier au conseil municipal du 06/04 et peut-être nous donner une année de plus pour réfléchir aux modalités d'évolution du SIGEL. Année que nous avons déjà eue et où aucun élément factuel n'est intervenu.

Vous comprenez bien que nos arguments ne sont pas que financiers et que des contacts ont déjà été pris avec Bray et Lu quant à l'accueil des enfants pour la rentrée 2021.

Nous sommes désolés que notre position n'ait pas été prise au sérieux plus tôt, malgré les diverses alertes formulées. L'avenir des enfants est chose importante et gérer c'est prévoir.

En conclusion, l'ensemble du conseil maintient son choix et tient à rassurer les parents. En aucune façon la municipalité n'obligera les enfants qui souhaitent rester à l'école du Grand Saule à rejoindre Bray et Lu.

Le conseil municipal d'Amenucourt.

INFOS EN VRAC

Vous avez besoin de conseils pour isoler votre bien, remplacer votre chaudière, découvrir les aides auxquelles vous avez droit, ou bien vous avez d'autres questions ? Contactez un conseiller Val d'Oise Rénov

Val d'Oise Rénov' : qu'est-ce que c'est ?

Val d'Oise Rénov' a pour objectif de **simplifier vos démarches** en étant un service d'accompagnement gratuit et indépendant, qui offre un parcours de rénovation accessible à tous.

Val d'Oise Rénov' : pour qui ?

Val d'Oise Rénov' est un dispositif gratuit et clef en main qui s'adresse :

- à tous les particuliers, propriétaires de leur logement, sans condition de revenu ;
- aux copropriétés.

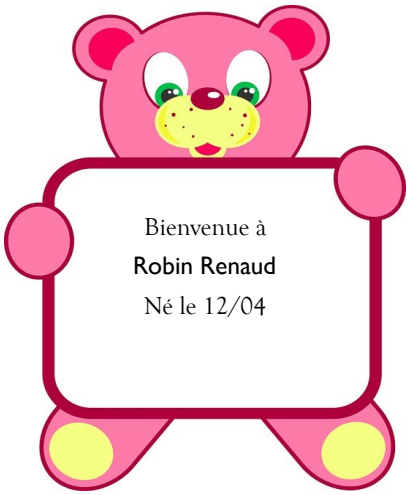

Les travaux du parking de Roconval sont pratiquement finis !

Ne reste plus que les plantations et la mise en place des garde-corps…

Petit rappel : ce parking est réservé aux Véhicules Légers.

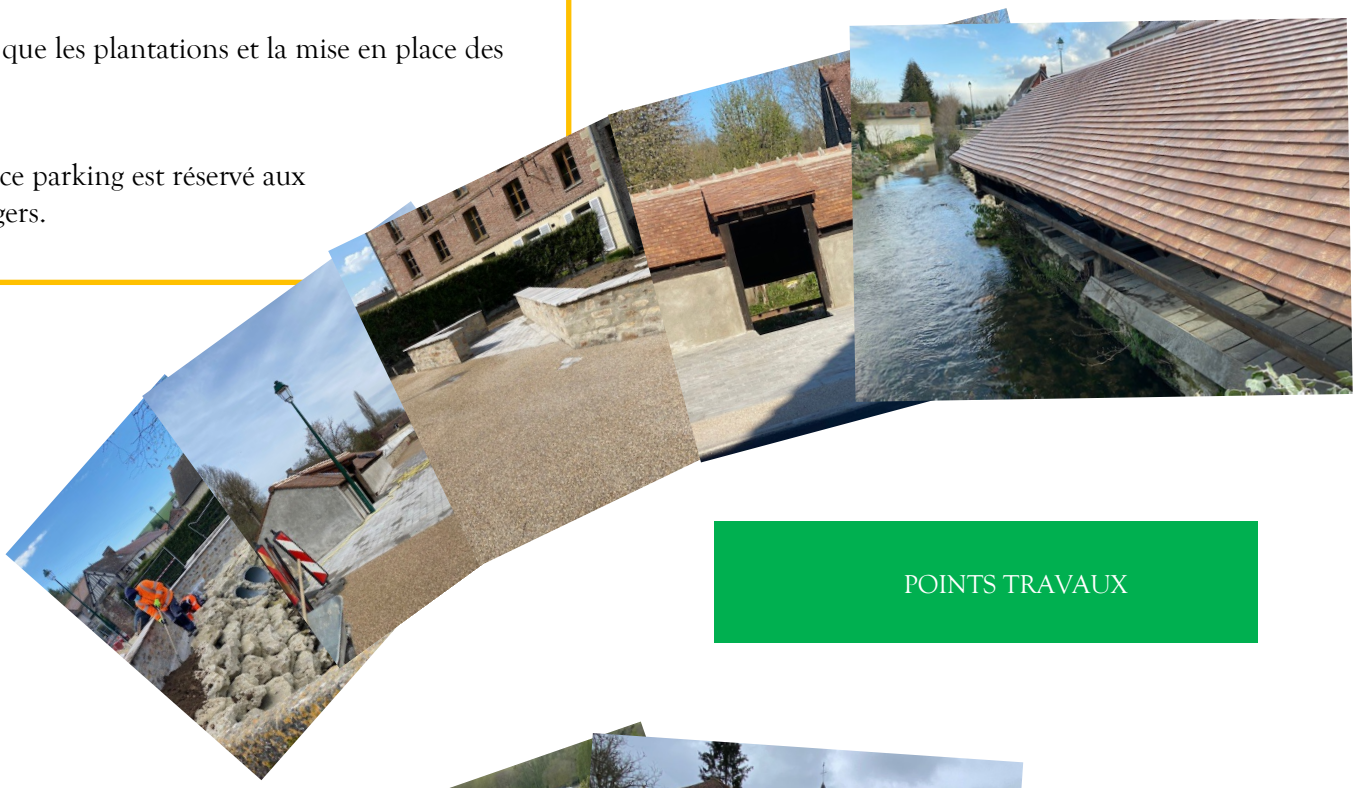

POINTS TRAVAUX

La deuxième phase du contrat rural a commencé avec la réfection des allées du cimetière.

BONNE NOUVELLE :

TRES BIENTÔT VOUS POURREZ COMMANDER VOS COMPOSTEURS EN MAIRIE.

LES MODALITES DANS LE PROCHAIN AMENUCOURRIER

RAPPEL SMIRTOM

Le règlement du SMIRTOM prévoit la sortie des poubelles la veille. En aucun cas celles-ci ne doivent rester sur la voie publique **TOUTE LA SEMAINE.**

FAIRE LE TRI EST INDISPENSABLE !!!!!

Nous avons la chance d'avoir un ramassage régulier des ordures ménagères et des bacs de recyclage.

Nous rappelons qu'il est interdit d'utiliser les bacs de recyclage pour y déposer les O.M., ou de déposer celles-ci sur la voie publique.

Très prochainement, tous les contenants non conformes ne seront plus ramassés par les équipes de Sepur.

En cas de besoin de bacs supplémentaires ou de remplacement :prendre contact avec la société :

ESE au 0800 002 617

qui vous les fournira

GRATUITEMENT.

COMPTE RENDU du CM du 06/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal d'Amenucourt réuni sous la présidence de M. ZAPPELINI Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme CAMBOURIEUX Frédérique Maire, s'est fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré. Madame le maire est sortie de la salle du conseil municipal.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	214 932.69€	768 182.64€	24 963.94€	120 458.83€
Excédent ou Déficits		+ 553 249.95€		+ 95 494.89€

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal considérant que le compte de gestion est le reflet du compte administratif il l' adopte à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de

553 249.95€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité cette proposition.

VOTE DES TAXES

L'assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes:

Taxe d'habitation	10.00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.00 %

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du fon-

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquence, le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, le taux communal est de 10.00% et celui du département de 17.18% soit un taux après transfert de la part départementale de 27.18%.

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité.

Article 1:

Fixe les taux d'imposition des contributions directs pour l'année 2021 comme suit:

Taxe Foncière bâti: 27.18% (10% par communale 17,18% par départementale)

Taxe Foncière non bâti: 43.00%

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Vote de la subvention de la participation communale au prix de la cantine

Madame le Maire propose de subventionner le repas de cantine pour l'ensemble des enfants inscrits à l'école de la Roche Guyon ou de Bray et Lu. La participation sera de 0.80€ par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Cette délibération est renouvelable à chaque début d'année scolaire par tacite reconduction.

Vote de subvention carte CBS et IMAGIN 'R» et transport scolaire

Madame le Maire propose de financer les cartes des transports scolaires par la commune à hauteur :

de 80 % du montant de la carte «IMAGINE' R» pour les scolaires et les étudiants.

de 80% du montant de la carte CBS

de 80% du montant de la carte scolaire de la Roche Guyon et de Bray et Lu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Vote des subventions aux organismes publics et privés

Madame le Maire propose de voter les subventions aux organismes privés et publics comme suivant :

- CCAS : 6 000.00 €
- DRT Delaporte TEAM : 300.00 €
- Foyer socio-éducatif 250.00 €
- Les Joyeux Randonneurs: 300.00 €
- Association des jeunes pompiers de Bray et Lu : 300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition.

VOTE DU BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	370 872.84€	73 impôts et taxes	82 000.00€
012 charges de personnel	19 100.00€	74dotationsparticipations	54 058.00€
65 autres charges	56 062.00€	77 produits exceptionnels	0.0€
042 opération d'ordre	7 398.00€	002 résultat reporte	553 249.95€
023 virement à la section d'invest	210 522.11€		
014 Atténuation charges	25 353.00€		
total	689 307.95€	total	689 307.95€

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépense		Recettes
21 immo corporelle	273 563.00€	13 subventions d'investisse	328 917.00€
23 immo en cours	370 000.00€	10 dotation	1 231.00€
		040 opération d'ordre	7 398.00€
		021 virt de la section fonct	210 522.11€
		001 solde exécution reporte	95 494.89€
total	643 563.00€	total	643 563.00€

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité.

Modification des statuts du SIERC (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin)

Madame le Maire donne lecture de l'article 6 modifiant les statuts du SIERC. Cet article concerne le nombre de délégués titulaires et suppléants qui sont au nombre de deux actuellement ce qui pose un problème pour obtenir le quorum. Cette modification porterait le nombre de délégués à un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette modification de statuts.

Compte tenu de la modification des statuts les délégués élus sont : M. ZAPPELINI Alain, titulaire et M. LEBARQUE Sébastien, suppléant.

SIGEL

Suite à la dernière réunion du SIGEL concernant le vote du budget, le salaire de l'ATSEM pourrait être pris en charge partiellement par la mairie de La Roche Guyon.

Concernant la rentrée de septembre 2021 l'école se composera de trois classes, deux classes minimum devront être à 3 niveaux.

Le conseil municipal s'inquiète sur la pérennité de l'école, elle se composera à la rentrée de 60 élèves. Afin de la financer sans devoir augmenter la part communale, il faudrait atteindre le seuil de 80 élèves.

Chaque année le départ des élèves du CM2 vers la sixième est supérieur à l'inscription des enfants en maternelle.

Depuis la rentrée déjà 4 élèves d'Amenucourt ont déménagé, 2 autres quitteront l'école à la rentrée en plus des départs vers le collège, portant ainsi à 10 le nombre d'enfants potentiellement scolarisés à l'école du Grand Saule à la rentrée prochaine. Notre inquiétude n'est pas seulement financière, les absences récurrentes d'enseignants et leurs remplacements aléatoires ne sont pas pour nous rassurer quant à la quiétude de nos enfants et leur apprentissage. De plus qu'en sera-t-il des enfants en difficultés dans une classe triple niveau à 29 (ou 22 au mieux) ? Sans douter de la qualité de l'enseignant l'individualisation nous semble compromise.

La commune d'Amenucourt a toujours privilégié l'école de la Roche Guyon en refusant les dérogations.

Au vu de ces divers éléments le conseil municipal décide d'orienter les nouvelles familles vers l'école de Bray et Lu. Pour les familles ayant des enfants scolarisés à l'école du Grand Saule de la Roche Guyon, ils auront le choix soit rester à l'école de la Roche Guyon soit rejoindre l'école de Bray et Lu.

Convention avec la SAFER

Madame le Maire propose de signer la convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile de France), afin de pouvoir préempter par son intermédiaire sur les biens situés en zones N et A du PLU (Naturelles et Agricoles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire a signer cette convention.

La séance est levée à 22h33.

Vous trouverez les procès verbaux exhaustifs des conseils municipaux sur le site officiel d'Amenucourt

Si vous habitez à Amenucourt et que vous voulez faire connaitre votre activité, cette page est pour vous.
Donnez nous les informations à faire paraitre.

ATELIER DU BOSC

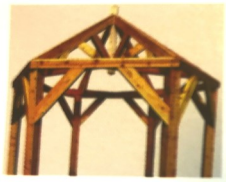

CHARPENTE
OSSATURE BOIS
MENUISERIE
TERRASSE

LEBARQUE Rémi
95510 AMENUCOURT
06 79 95 45 06
remilebarque@hotmail.fr

S.E.D
Deniel Damien
Alarme, domotie, neuf-rénovation
denieldamien@yahoo.fr
14 rte de St Léger
95510 AMENUCOURT
0699187047

TERATER
Terrassement, démolition, assainissement, pavage, location de bennes
DOUSSAINT JÉRÉMIE
18 rue des Moulins
95510 Amenucourt
Tél. : 09 64 13 09 62
Fax : 01 34 79 75 15

Ménage et Restauration
Christine POURRE
Hameau de Roconval
8 rue des Moulins
95510 AMENUCOURT

NOUNOU NATHALIE
www.nounou-top.fr/2025425
07 84 31 17 59

GASNY CONTRÔLE AUTOMOBILE
Bruno PANNEQUIN
www.gasny.controle.securitest.fr
Rte de Fourges–27620 GASNY
02 32 52 11 69

VEXIN SERVICES
ENTRETIEN EXTERIEUR
ET INTERIEUR
MR NOEL JULIEN
06 09 85 47 15
VEXINSERVICES95@GMAIL.COM

Aurélie Lebarque Maquilleuse professionnelle
06 88 62 60 95 *aurelie.-lebarque.fr*

LES TROIS TABLIERS
Cuisine traditionnelle et traiteur
8 r des Moulins
95510 AMENUCOURT
06 82 34 93 36
les3tabliers@gmail.com

---

110 SERVICES
Sandrine GAUTIER
06 82 69 74 42
sandygautier@free.fr
Services à domicile

LEBARQUE NINA
Avocate
Barreau du Val d'Oise
2 bis, Rue du Sabot
95300 PONTOISE
nlebarque.avocat@outlook.fr
06 68 57 79 32
ninalebarque-avocat.fr

---

auto-école DE L'EPTE

8 bis rue de Paris
à Gasny
02 32 52 11 12 et
10 r des arrières fossés
à Gaillon 02 32 69 12 98
n° agrément E17 027 00 11 0

ANIMIX 95
anime et illumine toutes vos soirées
07 86 37 30 43
www.animix95.com